

Compte rendu sommaire  
conseil communautaire du 17 février 2022 à 9h30 – siège CCVG  
art. L.5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**MB/AL/22-158/ADM**

**Étaient présents (élus membres du conseil communautaire) :** Bruno AYCARD – Patrick BOUBEKER - Jean-Pierre CALONGE - Roger CASTEL - Jean-Pierre COIQUAULT - Virginie CORPORANDY-VIALON - Alexandra DELGADO - Fabienne DRELON - Thierry DUPONT – Anne Laure EXCOFFON-JOLLY - Jérémie FABRE (procuration de M. MATTEODO) - Bénédicte FOUASSE - Roseline FOUCOU - Mireille GAMBA - André GARRON – Guy GENSOLLEN - Nicolas GERARDIN - Pierre HENRY (procuration de M. BERTI) – Hervé JAULT - Philippe LAURERI - Monique MARTINEZ – Yves PALMIERI – Danièle RAVINAL (procuration de Mme BELTRA) – Marie-Aurore SMADJA – Christiane VINCENTS - Jean-Luc VITRANT - Marie Martine XICLUNA

**Étaient absents excusés :** Sandrine BELTRA (procuration à Mme RAVINAL) - Robert BERTI (procuration à M. HENRY) – Ludivine MANGOT - Éric MATTEODO (procuration à M. FABRE)

**Administration communautaire :** MM. BÉDROSSIAN – ROBERT

**PJ au présent PV :** néant

**PRÉAMBULE**

M. FABRE est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2021.  
Ils prennent acte de la présentation des décisions prises par délégation du conseil.

**I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1 rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes**

Comme chaque année la CCVG doit produire son rapport d'activité de l'exercice écoulé. Il sera transmis aux communes membres avec le compte administratif auquel il se rapporte.

Le conseil valide comme suit :  
pour : 30  
contre : 0  
abstention : 0

**1.2 motion SDIS**

Le SDIS présente une motion qu'il demande aux collectivités de soutenir. Il s'agit d'éviter que ses services suppléent les lacunes du système de santé, notamment pour les cas sans gravité.

Le conseil valide comme suit :  
pour : 30  
contre : 0  
abstention : 0

**1.3 cession terrain « les Vergers » à Solliès-Toucas**

Il s'agit de céder à « 1001 Vies Habitat » la parcelle cadastrée n° 131 AE 12 et son bâtiment (ex-halte d'accueil tourisme), située 1613 rue des Vergers à Solliès-Toucas.

Les services des domaines, dans leur avis du 1<sup>er</sup> décembre 2021, ont estimé la valeur de la parcelle à 152 000 euros en rappelant que la collectivité pouvait sur délibération motivée s'écarter de cette valeur dans la limite de 10%. S'agissant d'un programme composé entièrement de logements sociaux, il est proposé de mobiliser cette possibilité en faveur de l'organisme qui se porte acquéreur, soit un prix de cession de 136 800 €.

Le conseil valide comme suit :  
pour : 30  
contre : 0  
abstention : 0

**II. FINANCES**

**2.1 comptes administratifs 2021, comptes de gestion du Receveur 2021 et affectations des résultats**

Le conseil valide comme suit les délibérations d'approbation du compte administratif du budget principal, annexe eau, annexe assainissement et assainissement non collectif

pour : 29  
contre : 0  
abstention : 0

Le conseil valide comme suit les délibérations du compte de gestion du receveur et d'affectation du résultat du budget principal, annexe eau, annexe assainissement et assainissement non collectif

pour : 30  
contre : 0  
abstention : 0

## 2.2 débat d'orientation budgétaire 2022

Comme chaque année il convient d'examiner le DOB avant le vote du budget. Les orientations budgétaires sont définies.

Après tenue du débat, le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 1

## 2.3 financement participation 4 L Trophy

Dans le cadre des actions du CISPD, la communauté de communes a inscrit un équipage au rallye dénommé « 4 L trophy ». Il convient de voter une avance sur frais (carburant, péage autoroute, frais d'hébergement et nourriture + prévision pour aléas mécaniques) qui sera attribué à l'équipage représentant la CCVG.

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

## 2.4 autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 limitée à ¼ des dépenses du Budget 2021

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

## 2.5 fonds de concours Solliès-Ville sur enveloppe 2021

12 897 € attribués pour la reconstruction d'un mur « montées des Forbin ».

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

## 2.6 demande de subvention DFCI 2022

Comme chaque année il s'agit de solliciter l'aide des partenaires pour les travaux annuels de débroussaillage. Sont prévus en 2022 les pistes V73 et v66 à Belgentier pour un budget prévisionnel de 115 000 €.

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

## 2.7 demande DETR / DSIL 2022

Elle concerne les travaux ADAP complexe Jo St Cast (153 000 €), siège ccvg (88 000 €) et stade J. Murat (180 000 €).

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

## III. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - mesures exceptionnelles COVID

Il est proposé de réinstaurer pour 2022 les mesures exceptionnelles covid à destination des agents qui se sont éteintes au 31.12.2021.

Le conseil valide comme suit :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h55.

Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont

Pour le Président et par délégation  
le Directeur Général

Manuel BÉDROSSIAN

Affiché le 25/02/22.